

# Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

## Commission paritaire 1280300: maroquinerie et ganterie

En vigueur au 01/09/2017 (Dernière actualisation de la page 02/05/2018)

Augmentation CCT de + 0,15 Euros en 09/2017.

L'adaptation des salaires horaires et indemnités s'effectue quatre fois par an, au début de chaque trimestre civil, à partir du premier jour de la première période de paie de ce trimestre civil et reste d'application pendant tout le trimestre

### 1. REGIME (sur base hebdomadaire): 38h

#### 1.1. TYPE D'ENTREPRISE: Maroquinerie

##### 1.1.1. SALAIRES: Salaires horaires minimums à l'exception des apprentis

###### 1.1.1.1. SALAIRES HORAIRES: Adultes

Catégories	
Surqualifiés - cat.1	12.5505
Qualifiés - cat.2	11.8275
Semi-qualifiés - cat.3	11.4795
Spécialisés - cat.4	11.1260
Semi-spécialisés - cat.5	10.7620
Débutants - cat.6	10.4090

###### 1.1.1.2. SALAIRES HORAIRES: Mineurs d'âge

Pourcentage de la catégorie de la fonction exercée.

Les jeunes ouvriers qui sont en possession d'un diplôme délivré par une école professionnelle de la maroquinerie ou qui fréquentent les cours du soir ont droit au salaire de leurs aînés d'un an.

Age	
16 ans	60%
16 1/2 ans	65%
17 ans	70%
17 1/2 ans	75%
18 ans	80%
18 1/2 ans	85%
19 ans	90%
19 1/2 ans	95%
20 ans	100%

###### 1.1.2. SALAIRES: Salaires horaires minimums des apprentis

###### 1.1.2.1. SALAIRES HORAIRES: Apprentis

Une indemnité dont le montant correspond à un pourcentage du salaire minimum fixé en fonction du barème en vigueur dans l'entreprise et auquel un travailleur dont l'apprenti tend à acquérir la qualification professionnelle peut prétendre.

Age à la conclusion du contrat d'apprentissage	Ancienneté					
	Avant 6 mois	Après 6 mois  avant 12 mois	Après 12 mois  avant 18 mois	Après 18 mois	Après 24 mois	Après 30 mois
16 ans	45%					
16 1/2 ans	50%	55%				
17 ans	55%	60%	65%	70%		
18 ans	60%	65%	70%	75%	85%	90%

## 1.2. TYPE D'ENTREPRISE: L'industrie de la ganterie

### 1.2.1. SALAIRES: Salaires horaires minimums

#### 1.2.1.1. SALAIRES HORAIREs: Adultes

Catégories	
Triage - cat.I	11.0410
Lotissage - cat.II	10.7700
Coupe - cat.III	10.5850
Fendre - cat.IV	10.0185
Non-qualifiés - cat.V	9.8325
Fourchettes, couper, dresser, piquer, broder, noircir, emballer, raffiler - cat.VI	9.4880

#### 1.2.1.2. SALAIRES HORAIREs: Mineurs d'âge

Pourcentage de la catégorie de la fonction exercée.

Les jeunes gens et jeunes filles âgés de 14 à 15 ans, qui suivent régulièrement les cours d'une école professionnelle de la ganterie, ont droit au salaire fixé pour ceux âgés de seize ans, dès qu'ils passent en seconde année d'études.

Age	
16 ans	60%
16 1/2 ans	65%
17 ans	70%
17 1/2 ans	75%
18 ans	80%
18 1/2 ans	85%
19 ans	90%
19 1/2 ans	95%
20 ans	100%

### 1.2.2. SALAIRES: Salaires à la pièce

#### 1.2.2.1. ACTIVITE: La couture

##### 1.2.2.1.1. : Le piqué

Activité	
Saxe sans finition ni carabin	26.2065

Saxe avec bords piqués et carabin	32.9670
Avec fermeture pression et carabin	36.0375
Avec fermeture bouton, bords et carabin	38.9895

#### 1.2.2.1.2. : Gant cousus à la main

Activité	
Saxe sans bord avec carabin	86.2205
Saxe avec bords et carabin	98.1815
Avec fermeture pression, bord et carabin	104.1550
Avec fermeture bouton, bords et carabin	107.1470

#### 1.2.2.1.3. : La broderie sur gants

Activité	
Quatre rangs ou deux nervures	5.0355
Six rangs	7.3450
Broderie impériale	7.9190

#### 1.2.2.1.4. : Le fourré

Activité	
Flannelle	12.8995
Flannelle avec fourchette	18.2840
Lapin ou mouton	22.0055
Tricot	6.4480

#### 1.2.2.2. ACTIVITE: a) La coupe - Gants amadis en cuir glacé brossé, plongé, suède (chevreau, agneau, champois, doeskin),<br> tanné (chevreau, chevrette, agneau, mouton)

Le tableau ci-après indique les salaires par douzaine:

Les prix ci-dessous s'entendent pour le dôlage, le depsage, l'etavillon et la pose de la ridelle.

<BR> Pour les peaux dôlées, les salaires cités sont diminués de 17,5%.

Hauteur en pouces	Epèce de gants	
	Gants en chevreau	gants tannés
2,5	41.5015	45.2465
3	42.9110	46.6745
4	45.6770	49.5125
6	50.3470	53.8370
8	56.4395	59.3105
10	62.8640	65.8425
12	75.7960	80.0780
16	99.3870	103.7065
18/20	114.4375	118.7705

#### 1.2.2.3. ACTIVITE: b) La coupe - Gants amadis en deux pièces

Si les peaux donnent au moins 50% de gants entiers, une majoration de 30 % est appliquée sur tous les salaires indiqués ci-dessus.

Si les peaux donnent moins de 50 % de gants entiers, une majoration de 50 % est appliquée sur

tous les salaires indiquées ci-dessus

**1.2.2.4. ACTIVITE: c) La coupe - Gants amadis en pécari**

Majoration	
Les salaires du point a) pour les gants tannés s'appliquent ici, cependant avec une majoration de :	10.8560

**1.2.2.5. ACTIVITE: d) La coupe - Gants pour hommes**

Espèce de gants	
En agneau, mouton, chèvre, suède, chamois, chevreau, doeskin, la coupe des fourchettes n'est pas faite	57.8230
En pécari	67.0895

**1.2.2.6. ACTIVITE: e) La coupe - Gants pour garçonnets et fillettes en agneau, chevreau, suède et tanné**

Salaires	
Montant	42.7275

**1.2.2.7. ACTIVITE: f) La coupe - La confection des fourchettes**

Le salaire pour la confection des fourchettes est fixé à 10% du salaire de la coupe.

**1.2.2.8. ACTIVITE: g) La coupe - Le dressage**

Salaires	
Le salaire est fixé uniformément	3.9025

**1.2.2.9. ACTIVITE: h) La coupe - Le raffilage**

Salaires	
Le salaire est fixé uniformément	4.3980

**1.2.2.10. ACTIVITE: i) La coupe - Le noircissage**

Salaires	
Le salaire est fixé uniformément	7.7165